



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 107
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 8 DÉCEMBRE 1978

DÉCLARATION DU VICE-PREMIER MINISTRE, L'HONORABLE
ALLAN J. MACEACHEN, À LA CHAMBRE DES COMMUNES
LE 8 DÉCEMBRE 1978

Trentième anniversaire de la Déclaration
universelle des droits de l'homme

Monsieur l'Orateur,

Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies proclamait la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dimanche prochain marquera le trentième anniversaire de cet événement; il faudrait qu'au Canada et partout dans le monde, on profite de l'occasion pour faire un bilan, positif ou négatif, des réalisations au chapitre des droits de la personne au cours des trente dernières années. Plus encore, il faudrait en profiter pour recenser ce qu'il reste à faire tant au Canada qu'à l'étranger en vue d'assurer à tous la jouissance des droits et libertés prévus dans la Déclaration universelle.

Le consensus international obtenu il y a trente ans sur les principes contenus dans la Déclaration universelle était une réussite remarquable, compte tenu de la diversité des systèmes socio-politiques de par le monde. L'un de nous a directement contribué à ce succès. En effet, M. John P. Humphrey, lorsqu'il était directeur de la division des droits de l'homme des Nations Unies, a supervisé la rédaction de la Déclaration. Il prendra la parole au nom du Canada lors d'une séance commémorative spéciale que tiendra l'Assemblée générale des Nations Unies le 11 décembre. Même si les principes contenus dans la Déclaration ont été précisés dans plus de 20 accords internationaux, nous déplorons vivement que l'existence de ces instruments n'ait pas réussi à assurer le respect des droits de la personne partout dans le monde. Dans nombre de pays, il y a des violations flagrantes des droits humains les plus fondamentaux. Ces violations sont souvent perpétrées délibérément par des gouvernements qui, dans certains cas, se